



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt six le vingt huit septembre à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt deux septembre deux mille vingt six, s'est réuni dans la salle du conseil, à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence du Président Monsieur Jean Michel BAYLET.

2026CC7-1-2-87

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. FALC Patrick (en remplacement de Henri MARTIN)
Commune de CASTELSAGRAT	: M. DONZELLI Jean-Jacques
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: Mme BUSCAIL Maryline
Commune de DONZAC	: M. LARROSE Patrick : Mme LACAN Sylvie
Commune de DUNES	: M. JULIEN Jean-Yves
Commune d'ESPALAIS	: M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme ORLUC Clémence
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard (pouvoir donné à Daniel BOUYAT) : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: M. ZORZENONE Alain
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. SAGE Guillaume
Commune de MANSONVILLE	: M. DELSOL Thierry
Commune de MERLES	: M. FEUTRIER Francis
Commune de MONTJOI	: M. PIGNON Jean-Michel
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. LE FESSANT Lionel
Commune de SAINT CIRICE	: Mme MIRAMANDE Marthe
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	: Mme DUSSAC Martine
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel : Mme BRU Laetitia : M. CLEMANDOT Dominique : Mme COUR Elodie : M. GROUSSOU Bernard : Mme LAROUSSINIE Francine : Mme LARREGOLA Josiane (pouvoir donné à Dominique CLEMANDOT) : M. LOPES Ernest : Mme PRADELLE Magali : M. THOMAS Bernard : Mme VALETTE Brigitte : M. ZANIN Daniel

Absents et excusés :

Commune de DUNES	: Mme VESIN Stéphanie
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Principal

Monsieur Bruno DOUSSON a été désigné secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2026CC7-1-2-87

OBJET : BUDGET PRINCIPAL

MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CRÉDITS DE PAIEMENT

La technique d'autorisation de programme permet d'éviter de mobiliser la totalité des crédits sur un exercice en proposant une répartition prévisionnelle des crédits sur plusieurs années.

Les articles L.1612-29 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales portent définition des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement :

« Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.»

Suite à l'adoption du budget supplémentaire il convient de revoir la répartition des crédits de paiement.

Le Président propose donc :

- clôturer l'autorisation de programme relative à la réhabilitation de la piscine d'hiver,
- de réviser le montant des autorisations de programme et de modifier les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- clôturer l'autorisation de programme relative à la réhabilitation de la piscine d'hiver,
- de réviser le montant des autorisations de programme et de modifier les crédits de paiement tels que présentés en annexe.

Fait et délibéré le 28 septembre 2026
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 29 septembre 2026

Le secrétaire de séance

Le Président de la Communauté
de Communes des Deux Rives



Bruno DOUSSON

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

12 OCT. 2026

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet

12 OCT. 2026

ANNEXE – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT **BUDGET PRINCIPAL**

Étape : Budget supplémentaire			MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME			MONTANT DES CRÉDITS DE PAIEMENT			
N°	Objet	Date de création	Montant	Révision	Montant total	CP antérieurs (réalisations cumulées)	CP 2026 (avec les restes à réaliser)	CP 2027	Restes à financer
59	Locaux CC2R	2012	8 517 515,56 €	-9 461,65 €	8 508 053,91 €	8 507 213,91 €	840,00 €	0,00 €	
88	Maison de santé	2016	4 593 781,96 €	-29 967,83 €	4 563 814,13 €	4 563 411,65 €	402,48 €	0,00 €	
89	PLUi-H	2016	603 000,00 €	30 000,00 €	633 000,00 €	567 349,60 €	20 000,00 €	25 000,00 €	20 650,40 €
99	Réaménagement de la piscine d'hiver	2019	1 149 485,74 €	-5 071,67 €	1 144 414,07 €	1 144 414,07 €	0,00 €	0,00 €	
FC	Fonds de concours	2018	7 257 565,06 €		7 257 565,06 €	7 159 880,06 €	82 773,00 €	14 912,00 €	
104	Transition énergétique écoles	2021	3 921 521,78 €		3 921 521,78 €	3 389 484,06 €	202 283,96 €	329 753,76 €	
105	Transition énergétique bâtiments communautaires	2021	1 960 403,32 €		1 960 403,32 €	1 229 648,57 €	518 344,02 €	212 410,73 €	
106	Programme travaux écoles 2021-2026	2021	4 866 172,05 €		4 866 172,05 €	3 095 969,22 €	839 111,94 €	931 090,89 €	
FC2021	Fonds de concours 2021-2026	2021	9 000 000,00 €	-300 000,00 €	8 700 000,00 €	4 448 059,78 €	1 717 227,00 €	2 534 713,22 €	
108	Voirie 2022-2026	2022	8 615 600,00 €		8 615 600,00 €	6 118 490,36 €	2 246 003,23 €	251 106,41 €	
109	Circulation douce 2022-2026	2022	2 849 600,00 €		2 849 600,00 €	1 929 500,24 €	709 476,14 €	210 623,62 €	
110	Recyclerie	2022	1 101 964,71 €		1 101 964,71 €	1 034 933,36 €	36 640,91 €	30 390,44 €	
91	Aménagement restaurant du golf et ses annexes	2023	690 510,53 €		690 510,53 €	661 643,78 €	3 978,00 €	24 888,75 €	
103	Musée de la faïence et de la pottererie	2023	3 000 000,00 €		3 000 000,00 €	292 877,98 €	700 000,00 €	2 007 122,02 €	
111	Espace partagé – Co-working	2023	1 215 000,00 €	50 000,00 €	1 265 000,00 €	162 044,17 €	1 100 000,00 €	2 955,83 €	
112	Aide au secteur localif public	2024	920 000,00 €		920 000,00 €	44 800,00 €	275 300,00 €	400 000,00 €	199 900,00 €
113	Arrosage – drainage au golf	2025	550 000,00 €		550 000,00 €	3 600,00 €	93 000,00 €	250 000,00 €	203 400,00 €

AR Préfecture

BUDGET PRINCIPAL MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME CREDITS DE PAIEMENT

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20260928- 2026CC7_1_2_87-DE
Numéro d'acte :	2026CC7_1_2_87
Date de décision :	28/09/2026
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-1-2-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires / documents budgétaires (et délibérations correspondantes))
Fichier acte :	2026CC7_1_2_87 BUDGET PRINCIPAL MODIFICATION AUTORISATIONS PROGRAMME CREDIT PAIEMENT.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	12/10/2026 10:01:03
Date de réception de l'AR :	12/10/2026 10:01:17